AVERTISSEMENTS AGRICOLES

AUVERGNE ET LIMOUSIN

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
(73) 92-42-68

BULLETIN TECHNIQUE
PUBLICATION PERIODIQUE

Edition générale

N°31

DIRECTEUR-GERANT : B. MORIN

ABONNEMENT ANNUEL : 100 F   Régie de Recettes de la D.D.A. C.C.P. Clermont-Ferrand 5 503.17   Numéro d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD   N° de série : 337

Le 7 Octobre 1983.

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Comme il a été indiqué dans le bulletin n° 28, cette maladie est transmise aux jeunes céréales par les pucerons. Ces derniers proviennent des repousses et des maïs sur lesquels ils sont présents en grand nombre actuellement.

L'élimination des repousses de céréales et le broyage des cannes de maïs est indispensable pour limiter les contaminations.

Les risques sont augmentés lorsque les semis sont effectués tôt et si l'automne est doux, ce qui est le cas cette année.

Le réseau d'observation signale des attaques importantes dans les parcelles d'orge les plus précoces du département de l'ALLIER. Dans un certain nombre de situations, le nombre de pieds portant des pucerons atteint et dépasse 25 %.

La présence de pucerons est aussi constatée en HAUTE-VIENNE.

Compte-tenu des conditions climatiques actuelles favorables au développement des populations, il est nécessaire d'effectuer dès à présent une visite régulière des parcelles et de réaliser un traitement à partir du stade 2 feuilles de la céréale, si le nombre de pucerons est en croissance rapide.

Les insecticides utilisables sont présentés dans le tableau ci-contre. Des phénomènes d'incompatibilité entre certains herbicides et insecticides ont été observés.

Il faut donc éviter les mélanges et les applications trop rapprochées de ces deux types de traitements (se renseigner auprès des firmes).

Matière Active	Spécialité - Concentration		Firme	Dose
bromophos	NEXION EC 40	360 g/l	SOVILO	1 l/ha
	SOVI NEXION 25 EM	250 g/l	SOVILO	1,5 l/ha
	SOVI NEXION 40 PM	40 %	SOVILO	1 kg/ha
cyperméthrine	CYMBUSH	100 g/l	SOPRA	0,2 l/ha
	KAFIL SUPER	100 g/l	LA QUINOLEINE	0,2 l/ha
	SHERPA 10	100 g/l	RHONE-POULENC	0,2 l/ha
deltaméthrine	DECIS	25 g/l	PROCIDA	0,3 l/ha
fenvalérate	SUMICIDIN 10	100 g/l	AGRISHELL	0,25 l/ha